

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2641

présenté par

M. Prud'homme, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
 M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
 M. Boyard, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,  
 M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,  
 M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,  
 Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,  
 Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,  
 Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,  
 M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,  
 M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet,  
 Mme Soudais, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 23, après le mot :

« végétales »

insérer les mots :

« et animales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES désigne comme objectif structurant des politiques publiques de tendre vers un objectif d'autonomie protéïnique totale en protéines animales pour l'alimentation humaine à horizon 2050. Dans la majorité des secteurs de production de protéines carnées (à l'exception notamment du secteur ovin et de viande de volaille), la France pourrait être autosuffisante. En effet, dans ces secteurs, la production nationale suffit en théorie à répondre à nos besoins de consommation. Nous

sommes cependant contraints d'importer pour compenser nos exportations. Ainsi, les filières françaises de lait, de porc et de volaille de chair exportent aujourd'hui respectivement 42 %, 39 % et 25 % de leur production. Le manque de structuration de nos filières de transformation nous constraint également à importer des produits transformés, et notamment des produits à base de viandes et charcuteries. Le rapport gouvernemental du 3 avril 2024 sur l'évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France pointe notamment le fait que « la France produit beaucoup plus de bovins qu'elle ne pourrait en consommer, mais les exporte jeunes et maigres ; elle est en revanche importatrice de viande ». En parallèle, la France a connu au cours des dernières décennies une diminution drastique du nombre d'éleveurs qui s'est accompagnée d'un agrandissement et d'une industrialisation croissante des exploitations d'élevages. Ainsi, dans le secteur porcin par exemple, la taille moyenne des exploitations a été multipliée par 2,5 entre 2000 et 2010. Le nombre de détenteurs de porcs a été divisé par deux entre 2010 et 2020, mais le cheptel porcin français n'a pas connu de variation majeure, passant de 13,8 à 13,3 millions de têtes sur la période. Cette montée en puissance d'un modèle d'élevage industrialisé et exportateur, aggravé par la multiplication des accords de libre-échange tel que celui récemment signé avec la Nouvelle-Zélande, sont à l'origine de la disparition de nos éleveurs et de la détérioration de la qualité de la viande que nous consommons. Afin de tendre vers un objectif d'autonomie protéinique totale en protéines animales, il est nécessaire de planifier la relocalisation et la désintensification de notre modèle d'élevage, en le protégeant de la concurrence déloyale des marchés agricoles dérégulés. Notre groupe parlementaire LFI-NUPES réaffirme qu'il est possible et souhaitable, afin de préserver notre santé humaine et environnementale et le revenu de nos éleveurs, d'atteindre notre objectif de réduction de 50% de la consommation moyenne de protéines animales tout en installant des milliers d'éleveurs supplémentaires sur nos territoires. Nous proposons de sortir du modèle d'élevage industriel à l'origine de la disparition de nos éleveurs, en engageant un plan de développement de l'élevage paysan qui permettra de réinstaller des fermes nombreuses dans nos territoires. »